



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 31 mars 2025*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Compte Financier Unique 2024 - Budget Principal**

**L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 31 mars à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.**

**PRÉSENTS :**

Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI

**ONT DONNE POUVOIR :**

Gilles BATTISTI à Jean-Jacques BIAGGINI  
Marie-Christine BERTOLUCCI à Marie-Dominique GIAMARCHI  
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE  
Emmanuelle de GENTILI à Paul TIERI  
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGIO  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Philippe PERETTI à Mattea LACAVE  
Christelle TIMSIT à Ivana POLISINI  
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Florence LOMBARDO  
Julien MORGANTI à Pierre Baptiste SIMONI

**ABSENTS :**

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Compte Financier Unique 2024 - Budget Principal**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du 27 novembre 2023 autorisant la candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia à l'expérimentation du Compte Financier Unique, (CFU) pour le budget principal et pour les budgets annexes de la CAB ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Compte Financier Unique pour 2024 du Budget Principal ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote de CFU 2024 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Président de la CAB, Louis Pozzo di Borgo, a quitté la salle et n'a pas participé au vote ;

Considérant que le 1<sup>er</sup> vice-Président délégué, Pierre Savelli, a été élu à l'unanimité pour présider ce vote ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**ARRÊTE (À la majorité) - Contre : MM. Zuccarelli, Morganti / Mme Salge**

Le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal qui présente les résultats suivants :

**I) Résultat Brut de Clôture**

**Recettes réalisées : 50 298 475,14€**  
Dont en investissement : 7 739 718,46€  
en fonctionnement : 42 549 756,68€

**Dépenses Réalisées : 41 328 624,09€**  
Dont en investissement : 10 829 320,72€  
en fonctionnement : 30 499 303,37€

Le résultat brut de clôture s'élève à un montant de : **8 960 851,05€**

**II) Résultat Net de Clôture**

Compte tenu des restes à réaliser en recettes de **3 643 108,93€** et en dépenses de **675 908,26€** le résultat net de clôture 2024 s'élève à **11 928 051,72€**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE 1<sup>ER</sup> VICE PRÉSIDENT

PIERRE SAVELLI